

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1970)
Heft: 123

Artikel: La mi-été à Berne : un hearing au Bundeshaus
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028039>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport de la commission sur l'exportation de matériel de guerre: bonne conscience suisse et information à trous

La commission d'experts, dont nous donnons ci-dessous un portrait de tête(s), a publié en novembre son rapport. Il mérite une discussion de fond. Sont abordés successivement les aspects politiques, militaires et économiques. Reprenons dans cet ordre !

Politiquement

La tâche de l'Etat est d'assurer l'indépendance de la nation, rappellent les experts. Dans ce but, la Suisse a adopté comme politique étrangère fondamentale la neutralité permanente.

L'Etat neutre, en cas de guerre, doit s'abstenir de soutenir directement un belligérant. En revanche, magnifique distinction des beaux jours du libéralisme économique, cette interdiction ne s'applique pas aux particuliers. « L'Etat neutre n'est pas obligé, en vertu du droit international, d'empêcher les particuliers d'exporter du matériel de guerre » (p. 6). La référence est la suivante : « Cette réglementation découle des articles 7 et 9 de la V^e convention de La Haye du 18 octobre 1907 concernant les droits et les devoirs des puissances et personnes neutres en cas de guerre sur terre » (p. 7).

En temps de paix, aucune obligation.

La Suisse, qui applique un contrôle strict, nous fait-on remarquer, va donc au-delà du minimum juridique international.

En revanche, elle a l'obligation de faire respecter sa neutralité; elle doit soutenir une politique de neutralité armée. Pour avoir des armes, il faut en fabriquer; quand on en fabrique, il est avantageux d'en vendre.

Mais, objection traditionnelle, est-ce compatible avec nos objectifs humanitaires ? — Oui, répond sans hésiter la commission, puisque pour garantir nos activités humanitaires, il faut d'abord assurer notre indépendance.

Plus nous vendons de canons, plus nous sommes forts; plus nous sommes forts, mieux nous serons au service de l'humanité (cf. p. 8). En un mot, ne dites plus que Bührle nuit au CICR; dites que Bührle est le fondement de l'activité du CICR !

Remarque critique

Ce n'est pas le paradoxe de la formule qu'il faut souligner : vendre des canons sert notre politique de neutralité qui sert la paix, mais le fait que la

neutralité est conçue dans une perspective de fin XIX^e siècle.

On ne mentionne que très lointainement (cf. p. 7) le nombre incroyable de coups d'Etat militaires. Devrions-nous vendre des armes aux dirigeants du Brésil ? Recensez tous les pays, où l'armée, sans se battre avec aucun voisin, est instrument d'oppression militaire !

Or, lorsque ces dictatures sont reconnues diplomatiquement et qu'elles ne menacent pas la paix, sous quel prétexte leur refuser des armes ? D'ailleurs nous vendons des armes à l'Afrique du Sud.

On raisonne toujours officiellement en fonction des règles de neutralité qui répondent aux conditions des guerres nationales du XIX^e siècle; or, à l'âge de l'équilibre de la terreur nucléaire, ces règles sont dépassées. Peu de colonels se battent, mais beaucoup gouvernent.

La seule règle simple serait donc d'un point de vue politique l'interdiction d'exporter.

Considérations militaires

On retrouve la même manière passiviste de raisonner au chapitre militaire, d'ailleurs peu développé. Il tient en deux points :

a) « S'il se crée un vide militaire dans notre pays, chacun de nos voisins sera tenté en cas de conflit, de l'occuper pour sa propre sécurité. »

b) « Ce vide serait rapidement créé si l'équipement et l'armement suisses étaient insuffisants ». Et pour qu'il ne le soit pas, il faut exporter des armes.

Le risque de vide militaire ne se présente plus, certes, dans les mêmes termes qu'en 1939. Admettons toutefois avec les militaires que leur devoir est d'être parés pour toute éventualité, admettons que la topographie ne change pas et que le Pigne d'Arolla est toujours là, mais sachons voir aussi que d'autres problèmes se posent que ceux de la trouée Rhin-Rhône; nous y reviendrons plus loin.

Donc tout dépend de cette affirmation-clé : exporter est la condition d'un équipement efficace. L'argumentation est présentée dans le chapitre le plus longuement développé, intitulé « Aspects économiques ». Allons-y voir !

Le rôle économique des exportations d'armes

Peu d'entreprises travaillent pour l'exportation. « Huit entreprises ont participé à raison de 84 pour

cent aux exportations de matériel de guerre ayant une action destructrice directe » (p. 18). Elles ne sont d'ailleurs pas nommées, en vertu du confédéralisme helvétique, alors que le rapport consacre quatre pages à décrire les fabriques régies directement par la Confédération.

Ces « huit » occupent environ 4000 personnes. Le chiffre total, compte tenu des entreprises mineures, est de 7000 personnes auxquelles s'ajoutent quelques milliers de sous-traitants.

La moitié, au maximum, travaille pour l'exportation. Si l'on considère que les sous-traitants ne posent pas de problèmes de reconversion économique, l'exportation d'armes concerne l'activité de 3500 personnes. C'est dérisoire en période de pénurie de main-d'œuvre. A titre de comparaison : industrie des machines 263 729 personnes (1967), industrie horlogère, 73 549; fabriques d'armement nationalisées : 5000.

L'exportation d'armes n'est donc pas nécessaire à la prospérité économique suisse, sur ce point au moins le rapport permet d'arriver à une conclusion très claire.

Technologie militaire

Enfin, est abordé le point décisif : celui de la technologie militaire. Or le rapport procède plus par affirmation que par démonstration. Il est souvent confus. Ainsi les chiffres utiles sont « dispersés » (p. 12, 16, 19), rendant mal aisés les recoupements. L'analyse des exportations n'est pas poussée, etc. La thèse de la commission se résume comme suit : les fournisseurs de la Confédération en matériel de guerre sont, pour le 40 % du montant total des achats, des entreprises qui vivent aussi d'exportations.

Dès lors, ils répartissent les coûts sur de plus grandes séries. Stimulés par la concurrence, ils disposent d'une technologie avancée.

En chiffres, on peut reconstituer les données suivantes. Les commandes du Service technique militaire se décomposent ainsi, en moyenne annuelle :

Achat à l'étranger	190 millions
Ateliers militaires fédéraux	270 millions
(y compris 160 millions payés à des sous-traitants privés)	
Industrie privée	400 millions
Total	860 millions

La mi-été à Berne: un hearing au Bundeshaus¹

Aile ouest du Palais fédéral, salle 317, le 15 août. Il fait frais en été dans les bâtisses anciennes aux murs épais. Ce 15 août 1969 donc prennent le frais à Berne MM. Max Weber, conseiller national, Antoine Favre, ancien juge fédéral, Waldemar Jucker, secrétaire de l'Union syndicale, Franz Luterbacher, délégué du conseil d'administration de Brown Boveri, Léo du Pasquier, délégué du conseil d'administration d'Ebauches S.A., François Schaller, professeur. Que font-ils là, ces notables ? Pourquoi à Berne, quand le ciel est méditerranéen ? C'est qu'ils sont chargés d'une mission fédérale. Le devoir ignore les saisons, en Suisse du moins; certes quand de Gaulle convoquait jadis ses ministres en plein mois d'août la presse française soulignait son style vieille France; mais les Suisses sont naturellement vieux-Suisses, du moins les sus-nommés.

Mais que faisaient-ils donc ? Ils m'attendaient. N'y

voyez pas de prétention ! S'ils m'attendaient, c'est qu'ils m'avaient convoqué.

Ces Messieurs étaient tenus, suite à une motion du conseiller national Renschler, adoptée au lendemain du scandale des exportations Bührle, d'examiner toutes les questions économiques, militaires, diplomatiques, humanitaires liées à l'exportation d'armes. Ils désirèrent, entre autres enquêtes, entendre les considérants de citoyens qui soutenaient l'initiative populaire qui demande que soient interdites toutes exportations d'armes. A ce titre je fus introduit.

Max Weber, à la pointe d'une table ovale, présidait. Il fit les présentations. Nous nous connaissions un peu : Genossen ! Nous n'avions pas du tout les mêmes idées économiques au temps de la lutte contre la surchauffe : il approuvait les dispositions fédérales, je les combattais; nous avons des conceptions fiscales assez proches. J'ai pour lui la plus grande estime. C'est un militant comme on en fait peu. Max Weber avait l'air content de trouver dans la galerie des comparaisants un camarade; pa-

ternel, amusé un peu, compatissant un peu : ainsi j'étais embarqué dans cette galère, pensait-il. On s'installa. Je disposais d'une demi-heure pour présenter un laïus introductif et répondre aux questions hearingeantes.

Nos lecteurs connaissent les raisons pour lesquelles nous soutenons l'initiative. Un rappel, toutefois.

Le commerce des armes est tel que la part suisse apparaît, avec ses 100 millions d'exportation, dérisoire. Notre renoncement n'aurait donc aucune portée pratique, c'est évident. Et le geste unilatéral aurait-il une vertu ? Oui, mais pas celle, vaniteuse, de vouloir nous donner en exemple au monde. Quelle vertu alors ? C'est que dans la communauté internationale toute nation doit justifier son existence. Or nous sommes de ceux, il faut toujours rappeler cette formule, qui tirent le maximum d'avantages du commerce mondial, voyez nos exceptionnels investissements à l'étranger, sans obligation comparable à celles des moyennes et grandes puissances. Nos profits exceptionnels im-

¹ Ce reportage est hors-saison, car nous attendions que la commission fédérale ait publié son rapport pour aborder ce sujet.

Un cas d'aménagement du territoire

Sur les 400 millions de l'industrie privée, une grande partie concerne des équipements personnels, des camions, etc. fournis par des entreprises qui n'exportent pas de matériel de guerre. Les privés qui exportent des armes fourniraient donc en fin de compte entre 250 et 300 millions d'armes ayant une valeur destructrice. Les experts soulignent l'importance du chiffre.

Mais ils ne discutent pas quelle est la part, dans ce total, d'armes fabriquées sous licence; ce point serait pourtant fondamental quand on parle tant de sauvegarder notre capacité d'indépendance technologique. Combien d'armes fabriquées en Suisse à partir de brevets étrangers, c'est-à-dire sans apport technologique suisse? Par exemple dans quelle rubrique sont recensés les Mirage? Le rapport se garde bien de le préciser!

Quelles exportations?

En 1968, la Suisse a exporté pour 111 millions d'armes, de chars et de munitions: 58 millions pour les armes et chars; l'autre moitié pour les munitions, où peut entrer une part de technologie avancée dans la mesure où il s'agit de projectiles guidés ou téléguidés.

Si l'on soustrait du total des armes, ce qui est armes de modèle ancien (fusils de sport, etc.), il doit rester quelque 50 millions. Or on ne voit guère où dans ces 50 millions se glisse une technologie si poussée. Peut-être dans le domaine des canons anti-aériens ou anti-chars; pour le reste, il doit s'agir d'un bon perfectionnisme suisse du type fusil d'assaut. On pressent donc qu'il n'y a de véritable technologie militaire que chez Bührle, mais le rapport reste naturellement dans le vague sur ce point.

Dès lors, il semble étonnamment osé de prétendre que des ces 50 millions dépend une efficacité de notre armée et qu'un vide militaire serait créé si nous y renoncions. Ajoutez que 12 millions sur les 50 millions d'armes exportées ont été payés par l'Autriche; la différence, puisque l'initiative prévoit d'autoriser les exportations à destination des pays neutres européens, se joue en fin de compte sur 38 millions en ce qui concerne les armes et les chars.

Les séries

Le rapport reprend enfin à son compte l'affirmation que l'impossibilité d'exporter renchérirait les coûts et chargerait le budget militaire suisse.

pliquent des devoirs (coopération technique, CICR, accords internationaux sur les prix, etc.). Ils ne sont pas conciliables avec l'exportation d'armes. Bref, il ne s'agit pas de faire de la morale moralisante, mais de définir une politique étrangère.

Sur ce, ces Messieurs passent à l'attaque. Certains posent des questions précises; mais elles ne peuvent guère faire avancer la discussion, car la plupart des difficultés que suscite une interdiction des exportations sont déjà posées (et partiellement résolues) dans le système actuel du contrôle; il a fallu notamment répondre à la question essentielle: qu'est-ce qu'une arme? D'autres tiennent docilement ou agressivement à me faire remarquer que j'ai tort de penser comme je pense. Visiblement, ils ont tous leur idée déjà très arrêtée: ils ont plus envie de m'engueuler que de m'interroger. Dès lors, à quoi sert le hearing? On rêve plutôt d'un contre-hearing de la commission. On songe à un hearing du Conseil fédéral pour savoir selon quels critères ces « six » ont été choisis. Pas un seul opposant à l'exportation parmi eux; pourquoi? Brown Boveri + Ebauches

Il laisse donc croire que les séries profitent à l'acheteur. Dans la plupart des industries pourtant, le modèle réussi profite d'abord à l'entreprise et assure son autofinancement. Pas l'ombre d'une discussion sur ce sujet; quelques preuves de la générosité de nos industriels auraient pourtant ravi le citoyen-contribuable.

Lacunaire

Le rapport apparaît ainsi comme lacunaire et partial — **absence d'une analyse qualitative de nos exportations,** — **absence d'une prise en considération de la fabrication sous licence,** — **absence d'une véritable analyse des coûts, selon les séries.**

Même si ces données étaient impartialement exposées, resterait à se prononcer sur le choix politique. Or, à part quelques allusions aux pays du Tiers-Monde, aucune référence à la situation spécifique de la Suisse — maximum d'avantages internationaux, minimum d'obligations! Est-ce que notre seule tâche, aujourd'hui, se limite à la défense armée du Gothard?

A court terme, il est plus simple, peut-être, d'exporter, sous contrôle strict, des armes. C'est le statu quo, et le propre du statu quo est de ne pas poser de problèmes.

Mais est-ce une difficulté insurmontable que de reconvertir une industrie si marginale pour notre pays? Si nous n'y réussissons pas en cette période de surchauffe, qui osera un jour?

Il n'est pas vrai d'autre part qu'un pool des pays neutres européens soit une idée en l'air. Elle a une grande signification politique; elle est économiquement valable ou en tout cas digne d'étude.

Enfin renoncer à exporter des armes n'a de sens que si nous pratiquons une nouvelle politique dans nos rapports avec le Tiers-Monde. La paix et la lutte des hommes pour la dignité ne se joue plus au bord du Rhin, mais en Asie, en Afrique, en Amérique latine. Dans tous ces pays nos industries sont implantées, pour notre profit. Qu'offrons-nous en échange? Notre réduit national? Notre forteresse? Ne pas exporter d'armes n'est pas un but en soi. Ce serait une face d'une nouvelle politique étrangère, de notre présence dans le monde.

Les experts du Conseil fédéral ne nous offrent, eux, qu'une bonne conscience de bons Suisses.

S.A. + M. Schaller + le conservateurissime juge Favre + M. Jucker (partiellement lié par la position préalable prise par la FOMH), ça ne doit pas faire des affrontements spectaculaires. Alors pourquoi nommer des experts, si ce n'est pour prouver expérimentalement ce qu'on veut. De toute façon, il s'agit d'un choix politique.

Exit le rédacteur de DP du Bundeshaus; il achète une carte postale d'ours pour se croire en vacances; C.-F. P. auquel il signale son passage lui dit au téléphone: les meurons sont à point dans mon jardin. Ah bon! ça existe, à Berne, l'été. Les meurons étaient savoureux, en effet. Vous savez, cette union inouïe d'une douceur de framboise et de rocaïlle chaude.

P.S. La Confédération, très hearing-saur, ne rembourse pas les frais de déplacement des hearingés. Au cas où il s'agirait d'une omission, le prix du billet 1^{re} classe peut être versé directement au Comité d'initiative contre l'exportation d'armes CCP 80 133 Zürich. Suffit de m'envoyer un avis de virement.

A. G.

On sait qu'Afico, société qui est chargée de travaux de recherche scientifique ou économique au sein du groupe Nestlé, a acheté à Vers-chez-les-Blanc au-dessus de Lausanne, en zone non urbanisée, un terrain, propriété de la Ville, pour y implanter des bureaux, des laboratoires et une petite usine de production.

Le problème posé par Afico est donc un cas concret d'aménagement du territoire. M. G. Leresche, déçu par la procédure qui a précédé cette décision, nous a adressé une lettre où il définit ses objections.

Comme plusieurs rédacteurs de DP font partie du Conseil communal et ont voté, mais avec des réserves, les conclusions du préavis municipal, nous ajoutons à l'argumentation de M. Leresche leurs propres considérations.

Le sujet mérite en effet une large discussion publique; elle connaîtra d'ailleurs d'autres épisodes, puisque seule une vente de terrain a été décidée et que le vote des plans d'extension est encore à venir.

Voici donc la lettre de M. Leresche.

I Aucun signe avant-coureur...

« La ratification, par un Conseil communal **unanime** d'une vente de terrain de la commune de Lausanne à Nestlé pour l'implantation d'un centre de recherche en une zone jusque-là sans affectation spéciale éclaire de manière exemplaire le problème de l'aménagement du territoire.

» Rappelons le processus: la société en question désire implanter son centre de recherche dans le canton de Vaud; elle fait une prospection discrète — pour éviter toute spéculation — et retient un certain nombre de possibilités, prenant des options en différentes régions. Elle fait ensuite jouer — en toute discrétion encore — la compétition entre les communes pour imposer son choix définitif. Que celui-ci soit compatible ou non avec un aménagement rationnel du territoire, la question n'est même pas posée. Il n'appartient d'ailleurs nullement à la société en question de la poser. Mais que la Commune de Lausanne et surtout le Canton ne l'aient pas fait est beaucoup plus grave. Cela met en évidence des mœurs et un contexte politiques complètement inadéquats face à **un problème majeur de notre génération**: l'aménagement du territoire. Les partis politiques sont — sans exception — incapables de l'aborder faute de pouvoir sortir des vieux schémas: rentabilité locale, fiscalité, développement démographique — identifié au développement tout court! — autonomie communale. Les justifications de ces schémas reposent sur des pétitions de principes jamais remises en question, dont la plus frappante est « Le grignotement de la campagne par la ville est un phénomène inéluctable ». Cet axiome est d'autant plus commode qu'il permet de justifier n'importe quel développement, même anarchique, en le mettant au compte d'un mouvement irréversible dont il serait vain, voire malséant de vouloir analyser les conséquences lointaines.

» Nous pensons quant à nous que même si l'on devait considérer ce « grignotement des terres » comme inéluctable, c'est précisément parce qu'il est une grave menace (à brève échéance déjà!) pour **l'équilibre proprement biologique** de notre société que nous devons tout faire pour le maîtriser — même au prix de certaines contraintes — dans le cadre d'un aménagement du territoire.

» Concrètement, comment le cas particulier évoqué ici pouvait-il se poser? Après avoir pris ses diverses options, Nestlé eût dû être contrainte de les soumettre à l'Etat — au risque même de les voir toutes

(suite page 4)